



Strasbourg, le 14 octobre 2016

DH-SYSC-I(2016)OJ002 REV

**COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)**

**COMITE D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)**

**GROUPE DE REDACTION I SUR LES SUITES A DONNER AU
RAPPORT DU CDDH SUR L'AVENIR A PLUS LONG TERME
DU SYSTEME DE LA CONVENTION
(DH-SYSC-I)**

2^e réunion

**Mercredi 19 (9h30) – vendredi 21 octobre 2016
(fin de la réunion : 13h00)**

Strasbourg, bâtiment Agora, salle G01

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE REVISE

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Documents généraux

- Projet d'ordre du jour annoté [DH-SYSC-I\(2016\)OJ002 REV](#)
- Projet d'ordre des travaux [DH-SYSC-I\(2016\)OT002](#)
- Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC (25-27 avril 2016) [DH-SYSC\(2016\)R1](#)
- Rapport de la 85^e réunion du CDDH (15-17 juin 2016) [CDDH\(2016\)R85](#)
- Rapport de la 1^{ère} réunion du DH-SYSC-I (29 juin – 1^{er} juillet 2016) [DH-SYSC-I\(2016\)R1](#)
- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme [CDDH\(2015\)R84 Addendum I](#)
- Déclaration de Bruxelles [CDDH\(2015\)004](#)
- Déclaration de Brighton [CDDH\(2012\)007](#)
- Déclaration d'Izmir [CDDH\(2011\)010](#)
- Déclaration d'Interlaken [CDDH\(2010\)001](#)
- Déclaration de Rome
- Décisions adoptées lors de la 1252^e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016) [DH-SYSC\(2016\)009](#)
- Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2016-2017 [DH-SYSC\(2016\)003](#)

Après l'ouverture de la réunion par le Président, M. Vít A. SCHORM (République tchèque), le Groupe est invité à adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux.

Point 2 : Travaux sur le processus de sélection et d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme

Document de travail

- Document de travail en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC-I [DH-SYSC-I\(2016\)007](#)
(préparé par le Secrétariat)

Principaux documents de référence

- Contributions en vue de la 2^e réunion du DH-SYSC-I [DH-SYSC-I\(2016\)005 REV](#)
- Informations concernant les diverses opinions et expériences au regard des processus de sélection nationale des candidats pour le poste de juge à la Cour et d'élection des juges de la Cour [DH-SYSC-I\(2016\)006 REV](#)
[Restreint](#)

- Rapport de la 1^e réunion du DH-SYSC-I (29 juin-1^{er} juillet 2016) [DH-SYSC-I\(2016\)R1](#)
- Document de travail en vue de la 1^e réunion du DH-SYSC-I [DH-SYSC-I\(2016\)003](#)
- Dispositions pertinentes relatives à d'autres juridictions internationales ou régionales [DH-SYSC-I\(2016\)004](#)
- Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme [CDDH\(2015\)R84 Addendum I](#)
- Observations de la Cour sur le rapport du CDDH sur l'avenir à long terme du système de la Convention [#5281071](#)
- Lignes directrices du Comité des Ministres concernant la sélection des candidats pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme [CM\(2012\)40-final](#)
[CM\(2012\)40-addfinal](#)
- Rapport du CDDH sur le réexamen du fonctionnement du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme [CDDH\(2013\)R79 Addendum II](#)
- Contributions présentées dans le cadre des travaux du GT-GDR-F [DH-SYSC-I\(2016\)001](#)
- Compilation des informations présentées dans le cadre des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Déclaration de Brighton [DH-SYSC-I\(2016\)002](#)
- Procédure d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme – Document d'information préparé par le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire – Commission sur l'élection des juges à la Cour [AS/Cdh/Inf\(2016\)01 rév 4](#)
- Tableau de bord de la procédure d'élection dans chaque pays - Document d'information préparé par le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire – Commission sur l'élection des juges à la Cour
- Rapport d'activités du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour (2010-2013) [Advisory Panel \(2013\)12 FR](#)
- Rapport d'activités du Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection des juges à la Cour (2014-2015) [Advisory Panel \(2016\)1](#)
- Etude comparative sur la reconnaissance des états de service en tant que juge à la Cour européenne des droits de l'homme [DD\(2013\)1321](#)

Il est rappelé que, lors sa 1^e réunion (25-27 avril 2016), le Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) a tenu un échange de vues avec l'ensemble des acteurs concernés par le processus de sélection et d'élection des juges de la Cour, à savoir l'Assemblée parlementaire, représentée par M. Wojciech SAWICKI, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire, accompagné par M. Andrew DRZEMCZEWSKI, Chef du Département des questions juridiques et des droits de l'homme ; le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, représenté par M. Roderick LIDDELL, Greffier de la Cour ; et le Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour, représenté par M. John MURRAY, Président du Panel, accompagné de M. Jörg POLAKIEWICZ, Directeur du Conseil juridique et du Droit international public.

Le Comité a donné les orientations suivantes au DH-SYSC-I :

- *examiner tous les paramètres du processus de sélection et d'élection à la lumière du rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention, tout en veillant à préserver la crédibilité de la Cour. La situation des juges de la Cour après l'expiration de leur mandat sera par ailleurs examinée, également à la lumière des informations fournies par les Etats membres à cet égard ;*
- *prendre en considération a) les travaux et réflexions de tous les acteurs concernés, y compris les bonnes pratiques développées et les défis qui subsistent, tout en garantissant le niveau approprié de confidentialité, et b) les travaux précédemment menés par le CDDH, y compris les travaux du Groupe de travail ad-hoc sur les pratiques nationales de sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme (CDDH-SC);*
- *examiner les procédures et pratiques de sélection / d'élection des juges au sein d'autres juridictions internationales et régionales et des plus hautes juridictions nationales ;*
- *examiner les mesures éventuelles pour répondre aux défis identifiés selon une approche inclusive (à savoir sans exclure des réponses qui nécessiteraient un amendement à la Convention) tout en se concentrant sur des solutions pratiques pour améliorer le système actuel ; ce travail devrait impliquer une étude de faisabilité.*

Lors de sa 85^e réunion (15-17 juin 2016), le CDDH a fait siennes les orientations précitées. Il a en outre souligné que :

- *les méthodes de travail du DH-SYSC-I devraient correspondre à celles qui sont habituellement suivies dans les autres groupes relevant du CDDH ou du DH-SYSC ;*
- *le DH-SYSC a demandé au DH-SYSC-I de prendre en considération les travaux et réflexions de tous les acteurs concernés tout en garantissant le niveau approprié de confidentialité. La Présidence du Groupe et le Secrétariat y veilleront notamment lors de la rédaction des rapports de réunion mais cette responsabilité incombe également à tout participant aux travaux ;*
- *les Etats souhaitant participer aux travaux du DH-SYSC-I sont invités à désigner un représentant expérimenté.*

A l'issue de sa 1^e réunion, le DH-SYSC-I a chargé le Secrétariat de préparer un nouveau document de travail en vue de la 2^e réunion du Groupe, conformément aux orientations précitées formulées par le DH-SYSC et endossées par le CDDH, à savoir présentant les mesures éventuelles pour répondre aux défis identifiés selon une approche inclusive, à savoir sans exclure des réponses qui nécessiteraient un amendement à la Convention, tout en se concentrant sur des solutions pratiques pour améliorer le système actuel ; ce travail devrait inclure une étude de faisabilité.

A cette fin, le Groupe a invité les experts à lui adresser toutes contributions sur les thèmes abordés dans le cadre de ses travaux et a décidé qu'il serait utile d'obtenir des informations concernant les diverses opinions et expériences au regard des processus de sélection nationale des candidats pour le poste de juge à la Cour et d'élection des juges de la Cour (voir paragraphe 6 et annexe III du rapport de réunion (doc. DH-SYSC-I(2016)R1)).

Le Groupe est invité à examiner le document de travail préparé par le Secrétariat, à la lumière des orientations du DH-SYSC et du CDDH et des contributions reçues. Il est

en outre invité à discuter de ses méthodes de travail pour la présente réunion, notamment en vue de son échange de vues avec M. Wojciech SAWICKI, Secrétaire Général de de l'Assemblée parlementaire.

Point 3 : Organisation des travaux futurs

Le Groupe est invité à prendre toutes décisions nécessaires pour l'organisation de ses travaux futurs.

Point 4 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion

Document de travail

- Projet de rapport de la 2^e réunion du DH-SYSC-I (19-21 octobre 2016) DH-SYSC-I (2016)R2

Le Groupe est invité à adopter les conclusions et le rapport de la réunion.

* * *